

Compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2009

Présents : Philippe Guyenot, Christian Gueneau, Thierry Daumain, Christian Arnalsteen, Anne Roby-Lenoir, Jean-Luc Bréon, André Hugonin, Françoise Matéos, Aline Maitre, Alain Auger, Clotilde de Pas, Nicole Beauruel, Christelle Muther, Nicolas Thomas, Gérard Brétilon, Christiane André

Michel Neugnot, Patricia Lasnier-Bina, Patrick Marion, Valérie Chaumet, Eric Baulot

Catherine Sadon.

Absent avec procuration : Julien Pinter (procuration à Thierry Daumain)

Absents sans procuration : Murielle Perrot, Michèle Grapin, Jean-François Donadoni, Edwige Birlouez

Le procès verbal du dernier conseil municipal du 17 septembre 2009 n'est pas adopté à l'unanimité (5 contres et 1 abstention).

Pour les raisons suivantes :

- **Compte-rendu moins fidèle que les fois précédentes**
- **Les interventions de l'opposition sont souvent incomplètes, absentes ou non-conformes aux propos tenus**

Patrick Marion est intervenu sur les points suivants :

- **Il constate que 18h00 pour le conseil municipal n'est pas un horaire adapté à l'ensemble des Semurois**
- **Demande pourquoi le nombre de chaises destinées au public diminue à chaque conseil (encore une quinzaine de moins cette fois-ci...)**

I. DECISIONS DU MAIRE

16 décisions prises depuis le 17 septembre dernier, dont l'augmentation de plus de 60% du droit d'accès au parking de la Mairie, sans aucune consultation.

II. ADMINISTRATION GENERALE

Dénomination de trois nouvelles voies communales

III. FINANCES

A. Décision modificative budgétaire n°3 :

Pour la troisième fois, le budget doit être remanié. Les frais de personnel flambent. L'augmentation de 225 000 euros inscrite au budget primitif 2009 s'avère insuffisante. Une rallonge de 100 000 euros s'avère nécessaire soit une hausse de 15,29%.

Cela fait entrer les comptes prévisionnels de la commune dans le rouge avec un excédent de fonctionnement qui ne couvre plus le remboursement du capital de la dette.

- ✓ 6 voix Contre

B. Subvention à une association

Subvention de 300 euros à une association non semuroise « Route des vignobles », pour un passage nocturne de chevaux de trait attelés (de 3h à 6h du matin).

- ✓ *Notre groupe refuse de participer au vote*

IV. Personnel communal

Deux créations de postes :

- ✓ Un adjoint administratif principal 2ème classe
- ✓ Un Brigadier-chef principal

Cinq recrutements :

- ✓ Un adjoint administratif 2ème classe (14h mensuelles pour la distribution du bulletin municipal)
- ✓ Un adjoint technique 2ème classe
- ✓ Deux adjoints techniques 2èmes classe (un pour 28h hebdomadaires et un second pour 15h hebdomadaires)
- ✓ Un rédacteur territorial à temps complet
- ✓ *Notre groupe ne participe pas au vote.*

V. Affaires Scolaires

A. Mise en place du Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.) :

- ✓ *Vote à l'unanimité*

B. Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école primaire privée Saint Joseph (17 066 euros)

C. Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle privée Sainte Chantal (17 828 euros, soit 919 euros par enfant)

- ✓ 6 voix Contre

Michel Neugnot rappelle que la participation des communes n'est pas obligatoire pour les écoles maternelles privées non conventionnées. Et qu'une telle décision pénalise les écoles publiques de Semur-en-Auxois.

VI. Affaires Sociales – Noël des aînés

La participation au repas est fixée à 20 euros par personne

- ✓ *Vote à l'unanimité*

VII. Travaux

A. Avenant au marché pour les travaux au foyer du Chatelot :

- ✓ *Vote à l'unanimité*

B. Avenant au marché pour le contrat d'exploitation de l'éclairage public

C. Lotissement de Champ de pierres – création de trottoir

*Patrick Marion fait remarquer que les trottoirs existent déjà. Michel Neugnot leur conseille de vérifier si les travaux sont à la charge de la commune ou d'Orvitis (OPH21)
5 abstentions des membres du groupe « Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois »*

VIII. Urbanisme

Deux ventes de terrains et échange de parcelles

- ✓ *Vote à l'unanimité*

IX. Point supplémentaire à l'ordre du jour

Avenant de prolongation pour la demande de subvention pour la construction d'un complexe omnisport

Pour notre projet de réfection du Gymnase 1, nous avons sollicité en juillet 2007 le Conseil Régional qui nous avait accordé une subvention de 152 400 euros, pour un projet global d'environ 1,1 Million d'euros. La subvention restera la même pour leur projet qui pour l'instant dépasse les 3 Millions d'euros...

**Michel Neugnot, Patricia Lasnier,
Patrick Marion, Valérie Chaumet**

Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois – 23 rue du Bourg-Voisin – 21140 Semur-en-Auxois

Courriel : neugnot-michel@wanadoo.fr ou accueilliretbienvivre@gmail.com tél : 06 07 48 78 45